

Programme des jeudis d'ACTICE

1er semestre 2025

ACTICE consacre plusieurs jeudis* dans l'année à l'étude d'un thème particulier, animé par un expert du cabinet, dans ses locaux.



- 16 janvier : Restriction d'aptitude, invalidité, handicap : quelles sont les attributions du CSE ?
- 06 février : Le référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- 13 février : Appréhender les consultations du CSE relatives à la situation économique et financière et aux orientations stratégiques de l'entreprise
- 13 février : Les mécanismes de la participation et de l'intéressement : comment construire des accords gagnant-gagnant ?
- 20 février : Rôle et missions du trésorier au CSE
- 13 mars : La gestion des activités sociales et culturelles au regard des règles de l'Urssaf
- 15 mai : Rendre un avis motivé sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi
- 22 mai : Prévention des risques psycho-sociaux : comment agir au sein du CSE ?
- 05 juin : Le référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes



Vous pouvez retrouver l'intégralité des programmes de ces formations en suivant le lien :

<https://actice.catalogueformpro.com>

L'horaire de la journée est le suivant : 9h-17h.

Le coût de la journée d'étude s'élève à **350€ HT**** par participant (incluant la pause déjeuner)

* formation maintenue à partir de 5 participants

** organisme de formation exonéré de TVA selon l'article 261-4-4°a du code général des impôts

Vous êtes intéressé(e)s ?

Inscrivez-vous en nous retournant ce bulletin d'inscription préalablement rempli et en joignant le règlement afférent (Pensez à cocher la ou les session(s) souhaitées).

Bulletin d'inscription à retourner par mail : m.boulloneactice.eu ou par voie postale : **ACTICE, 1 rue Jean Novel 69100 Villeurbanne**

CSE :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Nombre de participants :

Montant à régler : 350 € x (nombre de participants + nombre de sessions souhaitées) =